

Fiche d'inscription

Saison 2025/2026

Ecole de plongée / Apnée / Nage avec palmes

Club affilié FFESSM 22140086 - Adresse : Le 1901, 8 rue Germaine Tillon, 14000 CAEN 14000 CAEN www.suballigators.fr - suballigatorscaen@gmail.com

NOM : P		
Date de naissance :// Lie		
Adresse:		
Ville :		
Téléphone domicile : T	éléphone mobile :	
Email: (@	
Personne à prévenir en cas d'accident :	Tél :	
Numéro de licence FFESSM : N	liveau(x) actuel(s) - PLONGÉE :A	\PNÉE :
Adhésion au club Nage avec palmes, apnée, encadrant - accès aux bassi (Dont Licence FFESSM48,50 €) Formation Plongée – Adhésion au club + licence FFESSM co Niveau 1 - avec prêt de matériel et plongée « premières l	ompris_	
 Niveau 2 - avec prêt de matériel Niveau 2 - <u>sans</u> prêt de matériel (+10 € pour chaque matériel prêté) Réduction pour une adhésion et/ou une formation 2ème person 	220€	
Assurance FFESSM optionnelle L'assurance comprise avec la licence FFESSM est une responsabilité civil une assurance individuelle accident en option et en supplément. Voir http Garantie loisir 1	o://www.ffessm.fr/assurances_plongee.asp +24.20 € 	Total adhésion - réduction + assurance
Validation niveau (soumise à validation des compétences) Sauf formation plongée niveaux 1 et 2, les cartes attestant d'une auprès de la FFESSM par niveau validé		
« J'atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus, m'en règlement intérieur de l'association et demande mon inscrip		r, les statuts et le
Pièces à joindre lors de votre inscription :		
 certificat médical datant de moins de 3 mois rédigé sur le formulaire FFESSM (disponible sur http://www.suballigators.fr). Pensez à en conserver une copie. 1 à 3 chèques représentant le total. Possibilité de paiement en 3 fois sur les mois de septembre, octobre et novembre et 2 fois sur les mois de octobre et novembre. 	Signature,	
✓ Emprunt de matériel auprès du club : un chèque caution	Les anciens adhérents devront avoir renouvelé	

Tous les dossiers d'inscription complets devront impérativement être remis dès le mois de septembre. L'accès aux bassins n'est autorisé qu'après remise du dossier complet.

de 1000 € rendu en fin de saison lors de la restitution du

matériel.

leur adhésion au plus tard le 1 novembre ou avant

la limite de validité de leur certificat médical